

Québec, le 23 février 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 3 décembre 2015, le député de Bonaventure déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec d'intervenir afin que les coupes dans les soins de santé en Gaspésie soient annulées afin de maintenir la qualité des soins prodigués aux patients et la sécurité de ces derniers.

Bien que les établissements de santé et de services sociaux doivent se conformer à la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux, il est de la responsabilité du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie d'identifier les mesures structurantes, tant au niveau clinique qu'administratif afin d'assurer le retour à l'équilibre budgétaire en collaboration avec ses partenaires.

La Loi sur les services de santé et les services sociaux prévoit, notamment à l'article 100, que « les établissements ont pour fonction d'assurer la prestation de services de santé et services sociaux sécuritaires de qualité, qui soient continus, accessibles, sécuritaire (...) ». De plus, le projet de loi 10, adopté en février dernier et mis en œuvre au 1^{er} avril 2015, a permis d'implanter une gestion à deux niveaux hiérarchiques, afin de favoriser et de simplifier l'accès aux services pour la population, de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et d'accroître l'efficacité et l'efficacités de ce réseau. Cette réforme entraîne une imputabilité plus claire et le CISSS a la responsabilité d'assurer la prestation des soins et services de son territoire et donc de voir à l'organisation de ceux-ci.

... 2

En ce sens, je suis d'avis que le CISSS de la Gaspésie demeure responsable et imputable de l'organisation des services de santé pour sa population et qu'il sera tenu de rendre compte des résultats de ces décisions sur l'accès aux soins.

Le plan d'équilibre budgétaire que le CISSS de la Gaspésie a soumis au ministère de la Santé et des Services sociaux avait fait l'objet d'une réflexion par l'établissement et les mesures qui nous ont été présentées ont fait l'objet d'une analyse rigoureuse et concertée de la part de plusieurs directions générales en ayant comme trame de fond l'accessibilité et la qualité des soins et services.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gaétan Barrette', with a horizontal line underneath.

Gaétan Barrette

N/Réf. : 15-MS-05390